

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2013

Présents : Jean-Marc GRENINGUEY, Kora GROSREY, Etienne GROSSIORD, Thomas GRENARD, Jean-Louis PERRARD, Stéphane BARBE, Alexandre PATIN, Jacques GROS, Véronique BEAUD, Didier GROSREY.

Absent : Loïc DELEULE

Secrétaire de séance : Véronique BEAUD

Approbation du compte rendu du C.M. du 29 /10/13

Véronique BEAUD demande de noter que pour le cimetière, la procédure de récupération des concessions n'est pas encore engagée, mais qu'il a simplement été fait une information auprès de la population en vue du lancement d'une procédure.

1- MAISON DE LA PETITE ENFANCE

La tarification actuelle supplémentaire de 10 % pour les enfants de commune autre que SEPTMONCEL et LAMOURA, n'est pas remise en cause. Malgré un coût important de fonctionnement, ces communes n'ont pas demandé par ailleurs de participation de la part des autres communes.

Kora aborde l'éventualité de la mise en place d'un transport pour conduire les enfants de l'école des sorbiers au centre de loisir de Lamoura.

Jean-Louis explique que, en rapport avec la modification des rythmes scolaires à l'étude au SIVOS, 3 hypothèses de travail sont envisagées pour un accueil en centre de loisir.

Les réflexions menées par le SIVOS devront être bouclées pour avril.

2-LOYER APPARTEMENT MAIRIE

Le logement est libre depuis 1 an. Peu de visites ont été effectuées, elles n'ont pas abouti.

Question se pose du coût du loyer, et de l'attractivité des annonces.

Nous avons reçu les rapports immobiliers de CONEXIM.

Le classement est E pour la consommation énergétique et C pour l'émission de GES (échelle A à G). Le coût en chauffage est estimé à 486 €/an.

Pour l'étude plomb, il est noté une présence, du fait des boiseries, mais sans danger car l'appartement est bien rénové, et il convient simplement de veiller au bon entretien pour éviter une dégradation future.

Il est proposé de revoir à la baisse le prix du loyer, pour coller au marché environnant.

Kora et Véronique se chargent de revoir l'annonce et sa diffusion.

DELIBERATION sur un loyer à 395 €/mois : 7 voix POUR, 3 CONTRE

3-DENEIGEMENT

Après un démarrage chaotique, Didier a été désigné, référent communal.

Il a pu revoir avec AGRI TP, les difficultés potentielles de notre secteur.

Les régularités de déneigement sont clairement précisées dans le cahier des charges :

1 ou 2 fois /jour selon nécessité.

4-STATION D'EPURATION

- Suivi agronomique des boues par la chambre d'agriculture.

Nous avons reçu une proposition de la chambre d'agriculture pour un contrat de 3 ans.

Nous avons 2 solutions :

Soit continuer à épandre, avec les diverses difficultés rencontrées (problèmes sur les autorisations des AOC, sur le schéma d'épandage, la régularité..).

Devis d'épandage 2 550€/an + 6€ M3

Soit emporter les boues au centre de traitement d' Arbois., ce qui avait été effectué l'année dernière, suite aux problèmes de la station. Coût prévisionnel de 60 €/M3 pour 130 M3/an. Une réunion est prévue à la fromagerie, pour les possibilités d'épandage. Décision au prochain conseil.

- **Fonctionnement de la station.**

Les analyses techniques réalisées par le SATESE, ont montré une présence, non régulière mais importante de phosphore, qu'on nous demande de traiter rapidement. La police de l'eau accepte que nous ne réalisons le traitement qu'au printemps. Le Satese nous fera un devis complet au mois de janvier. La solution est de mettre du chlorure ferrique (qu'il faut stocker) mais il faut trouver un système automatique pour mettre en route une pompe à injecter uniquement selon les besoins. Une réunion se tiendra en janvier avec les partenaires de la commune et les organismes publics.

5-TRAVAUX PREAU MAIRIE

Les suppléments de dépenses occasionnés par l'obligation de remplacement des chevrons vermoulus, seront compensés exactement, par le non remplacement des marquises. Celles-ci seront à prévoir plus tard.

6-DOSSIERS DE SUBVENTIONS EN COURS

Au titre du Contrat de Solidarité aux Communes Jurassiennes, nous disposons d'une enveloppe de subvention de 20 % sur un total de travaux de 24 333 € HT.

Nous avons présentés à ce jour 4 dossiers

- Sécurisation du poste de relevage pour 2 848 €
- Travaux de route pour 10 000 €
- Travaux dans les appartements de la mairie, la poste, et les radiateurs de la mairie, pour 5 424 €
- Poteau à incendie à l'embranchement de la route du crêt joli et de la route de Saint-Claude pour 1 994.85 €

Nous n'avions droit qu'à 3 dossiers, mais le Conseil Général devrait pouvoir nous accorder un 4ème dossier ; Sauf que nous n'avons pas utilisé la globalité de l'enveloppe.

Les travaux de la station ne sont pas encore réalisés, nous décidons de suspendre ce dossier et de le remplacer par un dossier pour la suite des travaux du préau ; à savoir les marquises + la fenêtre du bas de la mairie + les volets de la poste. Jacques présentera un devis.

DELIBERATION unanimité des membres présents

7-TRAVAUX FORESTIERS

Dans le cadre du contrat avec l'O.N.F. Mr DEPRAZ demande si nous souhaitons prévoir des travaux d'égagement sous les téléskis.

Alexandre le contactera pour faire le point avec lui, et voir où en sont les coupes de chablis.

8-DIVERSES DEMANDES DE SUBVENTIONS

-Bernard FELLMANN nous a fait un courrier pour l'octroi d'une enveloppe de 300 €/commune pour un spectacle supplémentaire à l'école .

Jean-Louis demande pourquoi ce n'est pas le SIVOS qui prend cela en charge ? Personne n'est en mesure de lui répondre

DELIBERATION 7 voix POUR, 2 abstentions,1 contre (Jean-Louis)

-Le collègue des Rousses nous demande une participation pour un voyage scolaire.

DELIBERATION 10 voix CONTRE

-Le Club de Foot, nous demande de participer aux travaux électriques réalisés par le SIDEC.

L'enveloppe était de 22 695.07 €, il reste à financer une somme de 5 291.13 € que l'on nous propose de diviser en 5 communes, soit 1 058.26 € chacune.

DELIBERATION 8 voix POUR, 0 CONTRE, 2 ABSTENTIONS

Un courrier sera fait à Jérôme GRENARD, pour demander que désormais les projets soient réfléchis en amont en collaboration avec l'ensemble des communes concernées, que la répartition soit à affiner, et qu'il y ait une accessibilité du terrain pour d'autres sports. Nous voulons rappeler aussi que la compétence sport revient à la comcom Haut-Jura-Saint-Claude.

-Les restos du cœur

DELIBERATION 6 voix CONTRE, 4 ABSTENTIONS

-L'association PETIT HOMME qui propose chaque année un stage de cirque pendant les vacances de la Toussaint. 5 enfants ont participé au titre de notre commune.

DELIBERATION pour l'octroi de 10 €/enfant = 50 €, 6 voix POUR, 4 ABSTENTIONS

9-MOUVEMENTS DE CREDITS

Diminution sur crédits ouverts D 60612 Energie électricité : 1 000 €

Augmentation sur crédits ouverts D 6458 Cotisations autres organismes 1 000 €

Diminution sur Fournitures non stockables D 6061 : 500 €

Augmentation sur cotisation aux caisses de retraite : 500 €

DELIBERATION Acceptation à l'unanimité

10-REGLEMENT COLUMBARIUM

Le règlement du columbarium a été longuement travaillé en commission cimetièrre, mais pas encore arrêté par le Maire.

Lors de la réservation d'une case pour Mr BLANC celui-ci n'a pas été évoqué auprès de la famille.

Le règlement prévoyait l'apposition de plaques commémoratives. Nous avons eu la surprise de constater que les pompes funèbres avaient gravé directement sur ce monument intercommunal !

Une réunion de la commission cimetièrre se tiendra le lundi 16 décembre.

11-QUESTIONS DIVERSES

-Terrains PERRIER

Le Maire et ses adjoints ont rencontré MR et MME E. PERRIER pour étudier l'éventualité de l'acquisition par la commune du terrain sis vers le cimetière. Nous avons reçu une proposition écrite. Une vérification des possibilités de construction sera menée avant de donner notre réponse.

-Bouche d'égoût. Mr D. MILLET signale que la bouche située en bas du chemin de la mairie est bruyante. Etienne et Jacques se proposent pour réaliser l'apposition de caoutchoucs.

-L'équipe pour le téléski est bientôt au complet. La saison devrait pouvoir débuter le 21/12 selon enneigement.

FIN DE SEANCE 0H55